

L'opposition écrite doit être envoyée **par courrier postal ou électronique**
à un registre cantonal des tumeurs de votre choix ou au registre du cancer de l'enfant¹.

Adresse du registre (cf. liste d'adresses) :

Opposition à l'enregistrement de données conformément à l'art. 6 de la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO)

En ma qualité de **patient** ou **représentant légal**, j'exerce par la présente mon droit d'opposition à l'enregistrement des données me concernant ou concernant la personne que je représente légalement. Je demande au registre cantonal des tumeurs compétent et/ou au registre du cancer de l'enfant et à l'organe national d'enregistrement du cancer de détruire les données qui n'ont pas encore été enregistrées et/ou d'anonymiser celles qui ont déjà été enregistrées (c'est-à-dire de rendre toute identification impossible).

Merci d'utiliser l'alphabet latin pour remplir le formulaire² :

Prénom(s) _____

Nom(s) _____

Date de naissance _____

Sexe (indication facultative) féminin masculin autre

Rue et numéro _____

NPA/localité _____

Numéro d'assuré (NAVS13)* _____

* Le numéro d'assuré personnel se trouve p. ex. sur votre carte d'assurance maladie.

Motif (indication facultative)

Date

Signature du patient ou du représentant légal

L'opposition n'est valable que si elle est signée.

Après réception de votre opposition écrite, le registre auprès duquel vous avez fait opposition vous confirmera par écrit que votre opposition a été enregistrée.

¹ L'opposition peut aussi être envoyée par voie électronique (télécopie ou courriel). Nous vous recommandons de crypter le message électronique ou le fichier contenant le document d'opposition afin de protéger vos données personnelles.

² Le formulaire est disponible en 13 autres langues sur les sites internet des registres cantonaux des tumeurs et du registre national du cancer de l'enfant.
Version originale établie le 20.9.2019.